

## COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES ORIENTATIONS DU SDAGE SEINE NORMANDIE 2016-2021 ET DU SAGE VALLEE DE LA BRESLE

Les tableaux suivants décrivent les orientations du SDAGE Seine Normandie 2016-2021 et du SAGE de la Vallée de la Bresle, concernant le projet, et les actions mises en place sur l'ilot d'épandage concerné.

### Orientations du SDAGE Seine-Normandie 2016-2021 et compatibilité avec le projet

N°	Orientation	N°	Disposition	Actions mises en place sur l'ilot d'épandage
<b>Défi 1 : Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques</b>				
1	Poursuivre la réduction des apports ponctuels de temps sec des matières polluantes classiques dans les milieux tout en veillant à pérenniser la dépollution existante	D1.1	Adapter les rejets issus des collectivités, des industriels et des exploitations agricoles au milieu récepteur	L'apport de digestat sur l'ilot concerné sera adapté aux besoins de la parcelle et de la culture en place ou à venir. Le digestat sera directement enfoui lors de l'épandage.
<b>Défi 2 : Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques</b>				
3	Diminuer la pression polluante par les fertilisants (nitrates et phosphore) en élevant le niveau d'application des bonnes pratiques agricoles	D2.13	Réduire la pression de fertilisation dans les zones vulnérables	L'apport de digestat sur l'ilot concerné sera adapté aux besoins de la parcelle et de la culture en place ou à venir. Des reliquats d'azote en sortie d'hiver seront notamment réalisés.
		D2.14	Optimiser la couverture des sols en automne pour atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE	Avant une culture de printemps, l'agriculteur plante un couvert végétal.
4	Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques	D2.16	Protéger les milieux aquatiques des pollutions par le maintien de la ripisylve naturelle ou la mise en place de zones tampons	L'ilot n'est pas localisé en bordure de cours d'eau.
		D2.18	Conservier et développer les éléments fixes du paysage qui freinent les ruissellements	Les éléments du paysage sont conservés.
5	Limiter les risques micro-biologiques, chimiques et biologiques	D2.22	Limiter les risques d'entraînement des contaminants microbiologiques par ruissellement hors des parcelles	Les digestats seront directement enfouis lors de l'épandage. La dose d'apport sera adaptée à la parcelle.
<b>Défi 3 : Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants</b>				
8	Promouvoir les actions à la source de réduction ou suppression des rejets de micropolluants	D3.30	Réduire le recours aux pesticides en agissant sur les pratiques	Le recours aux pesticides est limité par la mise en place de pratiques alternatives (désherbage mécanique).

N°	Orientation	N°	Disposition	Actions mises en place sur l'îlot d'épandage
<b>Défi 6 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides</b>				
18	Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques continentaux et littoraux ainsi que la biodiversité	D6.60	Éviter, réduire, compenser les impacts des projets sur les milieux aquatiques continentaux	L'îlot ne se situe pas dans une zone humide et est éloigné de tout cours d'eau.
22	Mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité	D6.83	Éviter, réduire et compenser l'impact des projets sur les zones humides	L'îlot ne se situe pas dans ou à proximité d'une zone humide.

**Orientations du SAGE de la Vallée de la Bresle et compatibilité avec le projet (Source : PAGD 2016)**

N°	Objectif	N°	Disposition	Actions mises en place sur l'îlot d'épandage
<b>Enjeu 1 : Préserver et améliorer l'état qualitatif des masses d'eau souterraine et de surface par la réduction des pressions polluantes à la source</b>				
1.2	Réduire à la source les pollutions diffuses issues des intrants agricoles et urbains	7	Améliorer les pratiques agricoles de fertilisation	Les sols sont couverts en période hivernale. Le tonnage et les caractéristiques du digestat épandu seront connus. Des analyses de sol seront réalisées.
		8	Réduire l'usage des pesticides par la profession agricole	Le recours aux pesticides est limité par la mise en place de pratiques alternatives (désherbage mécanique).
<b>Enjeu 3 : Maîtriser le ruissellement et améliorer la gestion des inondations</b>				
3.1	Mieux connaître et limiter le risque érosion et ruissellement	62	Encourager le développement des pratiques agricoles limitant la genèse de l'érosion et les phénomènes de ruissellement	Les sols sont couverts en période hivernale. Des apports organiques seront réalisés (digestat). La parcelle concernée n'est pas en pente.